

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX STAGES BOSQUIER A CAVAILLON

À retourner à : **OSO – 50 RUE ALFRED DE MUSSET – 13007 Marseille – info@bosquier.com**

| | | | |
|---|-----------------------------|--------------------------------------|----------------------|
| NOM : | PRENOM : | SEXE..... | POSTE OCCUPE : |
| TAILLE : | ADRESSE : | | |
| CODE POSTAL : | VILLE : | TEL : (D)..... | (P)..... |
| DATE DE NAISSANCE : | PERSONNE A PREVENIR : | | TEL : |
| N° de SECURITE SOCIALE PARENTS : | | ADRESSES MAIL (bien lisible) : | |
| JE SOUHAITE PARTICIPER AU(X) STAGE(S) : duau..... / duau..... | | | |

EN PENSION COMPLETE OU ½ PENSION Si 2 STAGES CONSECUTIFS avec week-end au centre merci de cocher

| <u>AUTORISATION</u> | <u>CONDITION GENERALE DE VENTE</u> | <u>REGLEMENT INTERIEUR</u> |
|--|--|---|
| J'autorise mon fils (ma fille) à participer aux activités organisées dans le cadre des stages. En cas d'urgence, le directeur ou son représentant peut prendre toutes les mesures d'urgence concernant mon enfant en cas d'accident, d'affection aiguës ou tout autre cas grave nécessitant une hospitalisation et/ou une intervention chirurgicale avec anesthésie générale. J'autorise la direction à utiliser éventuellement, pour des raisons professionnelles des photos ou des films pris avec mon enfant pendant le séjour. Déclare avoir pris connaissance du prix du séjour et m'engage à verser cette somme. | Acompte de 100 € avec l'inscription (joindre 1 chèque à l'ordre de OSO – 50 rue Alfred de Musset -13007 Marseille). Le solde le jour de l'arrivée aux stages. Une convocation sera renvoyée dès réception de ce bulletin En cas de désistement une somme de 50 € sera retenue pour frais de dossier. Si le désistement a lieu 30 jours avant la période retenue pour le stage, une somme de 50 € sera remboursée. Passé ce délai de moins de 30 jours ces 50 € ne pourront être remboursés sauf accident ou maladie grave (joindre certificat médical). Tout stage commencé est dû. | Je déclare avoir lu et accepté le règlement intérieur des stages Bosquier (document fourni séparément). Le non-respect du règlement intérieur pourra justifier un renvoi immédiat du stagiaire chez lui. Les frais engendrés par ce renvoi seront à la charge des parents et/ou responsable de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué. Le jour de l'arrivée au centre merci de ramener : le contrat de stagiaire, la fiche sanitaire + photocopie de la carte vitale du parent sur laquelle il est enregistré, une attestation d'aptitude au sport remplie par les parents, le règlement intérieur signé et le solde. |

Mention manuscrite (Lu et approuvé) (Date), le Signature.....

FICHE SANITAIRE DE LIAISON : STAGES BOSQUIER

1- ENFANT : NOM : PRENOM :

2- Date de naissance :/...../..... SEXE.....

3- **VACCINATIONS** (Remplir à partir du carnet de santé, du carnet ou des carnets de vaccinations de l'enfant ou joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé).

ANTIPOLIOMYELITIQUE – ANTIDIPHTERIQUE – ANTITENIQUE –ANTICOQUELUCHEUSE

| Précisez s'il s'agit : | Vaccins pratiqués | Dates |
|------------------------|-------------------|-------|
| Du Dtpolio, | | |
| DT coq, | | |
| Tétracoq, | | |
| d'une prise polio | | |

| ANTITUBERCULEUSE (BCG) | | ANTIVARIOLIQUE | | AUTRES VACCINS | |
|------------------------|-------|------------------------|-------|----------------|-------|
| | Dates | | Dates | | Dates |
| 1 vaccin | | Vaccin | | | |
| Revaccination | | 1 ^{er} Rappel | | | |

Si l'enfant n'est pas vacciné, pourquoi :

| INJECTIONS DE SERUM | NATURE | Dates |
|---------------------|--------|-------|
| | | |
| | | |

4- RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

| | | | | | | | | | |
|---------|-----|-----------|-----|---------|-----|-------------|-----|------------|-----|
| RUBEOLE | | VARICELLE | | ANGINES | | RHUMATISMES | | SCARLATINE | |
| Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui |

| | | | | | | | | | |
|------------|-----|--------|-----|--------|-----|----------|-----|-----------|-----|
| COQUELUCHE | | OTITES | | ASTHME | | ROUGEOLE | | OREILLONS | |
| Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui |

INDIQUEZ ICI LES AUTRES DIFFICULTES DE SANTE EN PRECISANT LES DATES :

(Maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, opérations, rééducations) :

| Descriptifs | Dates |
|-------------|-------|
| | |
| | |

RECOMMANDATIONS DES PARENTS :

.....

Actuellement, l'enfant suit-il un traitement ? Non Oui

Si Oui : Lequel :

Si l'enfant doit suivre un traitement pendant son séjour, N'oubliez pas de Joindre l'ordonnance aux médicaments.

L'enfant mouille t-il son lit ? Non Occasionnellement OUI

5-RESPONSABLE DE L'ENFANT :

Nom :Prénoms.....

ADRESSE : (Pendant la période du séjour) :

.....

Numéro de sécurité sociale

Portable

Domicile

Bureau

Je soussigné, le responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :Nom.....Signature :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON OBLIGATOIRE

À remplir et à remettre le jour de l'arrivée aux stages

+ UNE ATTESTATION D'APTITUDE AU SPORT REMPLIE PAR LES PARENTS SUR PAPIER LIBRE

+ PHOTOCOPIE DE LA CARTE VITALE DU PARENT SUR LAQUELLE L'ENFANT EST ENREGISTRÉ

REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES BOSQUIER

(À ramener aux stades signé par le joueur et les parents)

L'intérêt de toute collectivité nécessite le respect d'autrui et l'acceptation d'une discipline librement consentie. L'expérience de ces années nous ont conduit à établir un règlement intérieur afin de permettre à chacun de pratiquer le football dans les meilleures conditions possibles.

- a) Dès l'ouverture du stage, l'enfant est placé sous la responsabilité du directeur. L'enfant participera à toutes les activités programmées et à celles qui pourraient être envisagées au cours du séjour.
- b) Les horaires et la ponctualité doivent être respectés.
- c) Le coucher s'effectue à 22 heures.
- d) Il est interdit de pénétrer dans les locaux, chambres, salles de jeux, de réunions, restaurant avec des chaussures de football.
- e) La tenue vestimentaire civile et sportive doit être correcte en général et en particulier au cours des repas.
- f) Les stagiaires sont tenus d'assister (sauf blessures ou maladies) à toutes les séances d'entraînement et à toutes les causeries.
- g) L'alcool et le tabac sont strictement proscrits durant le stage.
- h) Les stagiaires ne doivent pas sortir du domaine des installations sportives. Le départ et retour au stade s'effectuent obligatoirement accompagné d'un éducateur.
- i) Les éducateurs sont à l'entière disposition des stagiaires 24 h / 24.
- j) En cas d'indiscipline, les parents seront immédiatement priés de venir chercher leur enfant qui sera alors exclu du stage, aucun remboursement ne pourra être effectué. Les frais engendrés par ce renvoi seront à la charge des parents et/ou responsable de l'enfant. Tout stage commencé est dû.
- k) Le respect des installations et des équipements est une règle absolue et indispensable au bon fonctionnement des stages.
- l) Toute bagarre, acte agressif ou vulgaire sera sanctionné.
- m) Une attitude correcte est demandée pendant les repas ainsi que dans les chambres.
- n) Les joueurs doivent se conduire comme de véritables sportifs sur le terrain (respect des 17 lois du jeu et des arbitres) et durant tout le stage.
- o) Les stagiaires doivent avoir une hygiène irréprochable, la douche est obligatoire après chaque match et chaque entraînement.
- p) Respecter les éducateurs et tout le personnel de service.
- q) Ne pas nettoyer ses chaussures de football ou basket dans la baignoire, le lavabo
- r) Se faire soigner aux heures prévues.
- s) Se reposer au maximum pendant les périodes prévues à cet effet, et respecter le repos de ses camarades.
- t) Le samedi matin, laisser sa chambre dans le même état qu'à l'arrivée.
- u) Voyage des participants : l'enfant est sous notre entière responsabilité à compter de son inscription physique le lundi à 14h30 jusqu'au samedi 11h45. Les stages ne seraient être responsables pour des accidents ou incidents avant ou après ces horaires.
- v) Autorise les stages à utiliser éventuellement pour des raisons professionnelles des photos ou des films pris avec mon enfant pendant le séjour.
- w) Autorise en cas d'urgence, le directeur ou son représentant à prendre toutes les mesures d'urgence concernant mon enfant en cas d'accident, d'affections aiguës ou tout autre cas grave nécessitant une hospitalisation et/ou une intervention chirurgicale avec anesthésie générale.
- x) M'engage à rembourser sur justificatifs les frais médicaux avancés par les stages pendant le séjour
- y) Vois/Pertes/Détériorations d'effets ou d'objets personnels : les stages ne pourront être tenus responsables du vol ou de la détérioration d'effets ou d'objets personnels. L'argent ou les objets de valeur peuvent être confiés aux éducateurs présents 24 h / 24 qui les tiennent à tout moment à leurs dispositions.
- z) Traitement médical : les médicaments devront être remis au responsable des soins, les stages déclinent toute responsabilité en cas d'accident si cette clause n'est pas respectée.

Conclusion : les éducateurs préfèrent axer leurs efforts, leur attention sur la pédagogie et le perfectionnement des jeunes footballeurs placés sous leur responsabilité. Dans l'intérêt de tous, il est indispensable que les stagiaires s'appliquent à respecter ce règlement intérieur.

Nom « lu et approuvé »
et Signature du joueur

Nom « lu et approuvé »
et Signature Mère-Père ou Tuteur